

Compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2015

- Modification n° 9 des statuts de la CCHA
Ajout de la compétence « soutien des activités agricoles et forestières » aux compétences de la CCHA.
Après avoir examiné le contenu de cette compétence, le conseil municipal refuse cet ajout.
- Convention d'achat et d'utilisation du gyrobroyeur
Les communes de Naussac, Langogne et Rocles font l'acquisition d'un gyrobroyeur. La part de chaque commune est de 2854 €. Le gardiennage et l'entretien est assuré par la commune de Naussac. Les dépenses d'entretien seront partagées entre les communes au prorata des heures d'utilisation.
- Vente de terrain à M. Lorenzetti
M. Lorenzetti souhaite acquérir un terrain d'environ 9 m² contigu à sa maison pour réaliser une terrasse. Le conseil accepte la demande et fixe le prix de vente à 10€ le m². Ce projet de cession sera soumis à enquête publique. Le déclassement fera l'objet d'une délibération ultérieure.
- Contrats territoriaux
Mise en place de contrats avec le Département de la Lozère sur 3 ans (2015-2017) pour l'obtention des subventions. Le département demande aux communes de présenter des programmes de travaux pour 3 ans. Le conseil demande l'inscription des travaux suivants :
 - Aménagement mairie et aire de jeux (en cours)
 - Mise en conformité des captages – Acquisition des terrains et sources + clôture et aménagement des PPI
 - Aménagement de l'ancien préau (annexe de la salle d'animation)
 - Travaux de voirie SDEE (programmes 2016 et 2017)

DM N°2 budget principal
+ 60 € pour l'achat du gyrobroyeur
+ 60 € pour la réfection du four de Palhères
-120 € enfouissement EDF/Tél à Villevieille

Questions diverses

- Le bilan financier des temps d'activité périscolaire liés à la réforme des rythmes scolaires est exposé pour l'année 2014-2015. Malgré le financement de l'état de 1500€ et une participation de la CAF de 1350 € obtenue grâce à l'organisation sous l'égide de la CCHA, ce bilan laisse à la charge de la commune 1250 €. Cela représente un coût de 40 € par élève sur l'année.

- Pour le service de l'eau, les problèmes de fuite ont été réglés ; cet été il a été nécessaire d'utiliser le réseau du SIAEP La Clamouse en secours. L'an prochain, le remplissage des piscines devra être espacé dans le temps.
- Un pot d'accueil pour les nouveaux habitants de la commune va être organisé.